

# Diplôme de formation approfondie en sciences médicales 3e année (DFASM3)

**UFR/Institut :**  
UPEC - UFR de Médecine

**Type de diplôme :**  
Diplôme d'Etat en Médecine

**Prerequisites for enrolment :**  
Bac + 5

**Niveau de diplôme :**  
Bac + 6

**City :**  
Créteil - Campus Henri Mondor

**Length of studies :**  
1 an

**Accessible as :**  
Initial Training,  
Employee training

**Scolarité :**  
Faculté de médecine - Université Paris-Est Créteil (UPEC)  
Département des études médicales - rdc - Bureau 102  
Nicolas PANZA  
8 rue du Général Sarrail - 94010 Créteil Cedex  
Tél : 01 49 81 35 09  
Mail : dfasm3@u-pec.fr

## Présentation de la formation

Le deuxième cycle des études médicales a pour objectif l'acquisition des compétences génériques permettant aux étudiants d'exercer par la suite, en milieu hospitalier ou en milieu ambulatoire, les fonctions du troisième cycle et d'acquérir les compétences professionnelles de la formation dans laquelle ils s'engageront au cours de leur spécialisation.

Les objectifs de la formation sont définis dans l'article 5 de l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du premier et du deuxième cycle des études médicales.

## Capacité d'accueil

200

## Targeted skill(s)

Un certificat de compétence clinique, dont les modalités sont détaillées en annexe du présent arrêté, est organisé au cours des deux derniers semestres de formation. Ce certificat est destiné à vérifier les compétences acquises par les étudiants et leur capacité à synthétiser les connaissances acquises. Le jury de ce certificat est pluridisciplinaire.

## Further studies

Le cycle de DFASM est sanctionné obligatoirement par les épreuves nationales classantes (ECN) qui permettront l'affectation des étudiants pour le 3ème cycle des études médicales à une spécialité donnée et par centre hospitalier universitaire.

## Career Opportunities

Les métiers de la santé sont nombreux et variés de même que les pratiques professionnelles : médecine générale, médecine spécialisée, recherche, industrie, métiers de la communication (journalisme), etc.

## Organisation de la formation

La formation conduisant au diplôme de formation approfondie en sciences médicales comprend des enseignements théoriques, pratiques ainsi que l'accomplissement de stages. Elle tient compte des priorités de santé publique.

L'organisation des enseignements est définie par l'unité de formation et de recherche de médecine, puis approuvée par le président de l'université.

UE Obligatoires

- Certificat de synthèse clinique et thérapeutique : 6 ECTS

- Conférence de préparation à l'ECN
- Lecture critique d'articles : 2 ECTS
- Certificat de compétences cliniques : 2 ECTS
- Stages hospitaliers (1x3mois et 1x4 mois) : 10 ECTS

> Demande de transfert

## Stage / Alternance

Les étudiants accomplissent trente-six mois de stages incluant les congés annuels dont le stage librement choisi intervenant entre la validation du deuxième cycle et la nomination en qualité d'interne, conformément aux dispositions de l'article R. 6153-47 du code de la santé publique.

Les stages hospitaliers pour l'année de DFASM 3 sont organisés d'un 1er stage d'octobre à décembre et d'un quadrimestre de janvier à avril dans les services hospitaliers (structures internes de pôles) du groupe hospitalier Henri Mondor et dans les hôpitaux rattachés par convention.

Les étudiants participent également obligatoirement à un minimum de 25 gardes au cours du DFASM.

- > Charte des stages et gardes
- > Article R. 6153-47 du code de la santé publique

## Test

Les épreuves sont écrites et comprennent des dossiers cliniques pour les enseignements obligatoires de la LCA et du Certificat de compétences cliniques et du Certificat de synthèse clinique et thérapeutique.

- > Les modalités de contrôle des connaissances enseignement par enseignement.

## Calendrier pédagogique

- Rentrée : 17 septembre 2018 - 11h
- Cours : fin septembre / mi-mai
- Stages : 1er stage de trois mois d'octobre à décembre et d'un quadrimestre de janvier à avril.

- > Calendrier universitaire 2018-2019

## Modalités d'admission en formation initiale

Avoir validé le DFASM2.

En cas de redoublement au cours du deuxième cycle quel qu'en soit le motif, les étudiants accomplissent à nouveau 7 mois de stage incluant les congés annuels.

- > Article R. 6153-47 du code de la santé publique

## Candidature

- Le transfert de dossier est obligatoire si vous souhaitez changer d'université au cours de vos études.
- Les étudiants de nationalité étrangère peuvent être admis à s'inscrire (Décret n°84-177 du 25 juin 1998).

## Director of studies

Responsable : Philippe LECORVOISIER

Co-responsable : Emilie SBIDIAN

